

Ministre d'État
Transports
Ottawa, Canada K1A 0N5

Le 26 mars 2010

Monsieur Denis Lemelin
Président national
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Monsieur,

La présente fait suite à la lettre que vous m'avez adressée le 17 février 2010 au sujet du moratoire sur la fermeture de bureaux de poste en région rurale et de l'examen stratégique indépendant de la Société canadienne des postes.

Ainsi que je vous l'ai indiqué dans des missives que je vous ai fait parvenir à ce sujet, le gouvernement fédéral a examiné les recommandations du comité consultatif indépendant. Par suite de cet examen, le gouvernement a formulé ses opinions à l'égard des questions postales et du rôle de Postes Canada, puis a élaboré le Protocole du service postal canadien. Vous n'êtes pas sans savoir que, présentement, le gouvernement n'a aucunement l'intention de privatiser Postes Canada ou de mettre en place un programme d'actionnariat pour les employées et employés de la Société.

Quant à l'applicabilité du moratoire sur la fermeture de bureaux de poste en région rurale, le Protocole reconnaît que la prestation de services postaux en région rurale fait partie intégrante du service universel qu'assure Postes Canada. Le moratoire est donc maintenu tel quel.

Je crois savoir que le négociateur en chef du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international s'occupera de répondre à vos questions au sujet des services postaux et de l'accord économique global entre le Canada et l'Union européenne.

En vous remerciant de m'avoir fait connaître vos opinions à ce sujet, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.

Rob Merrifield, C.P., député